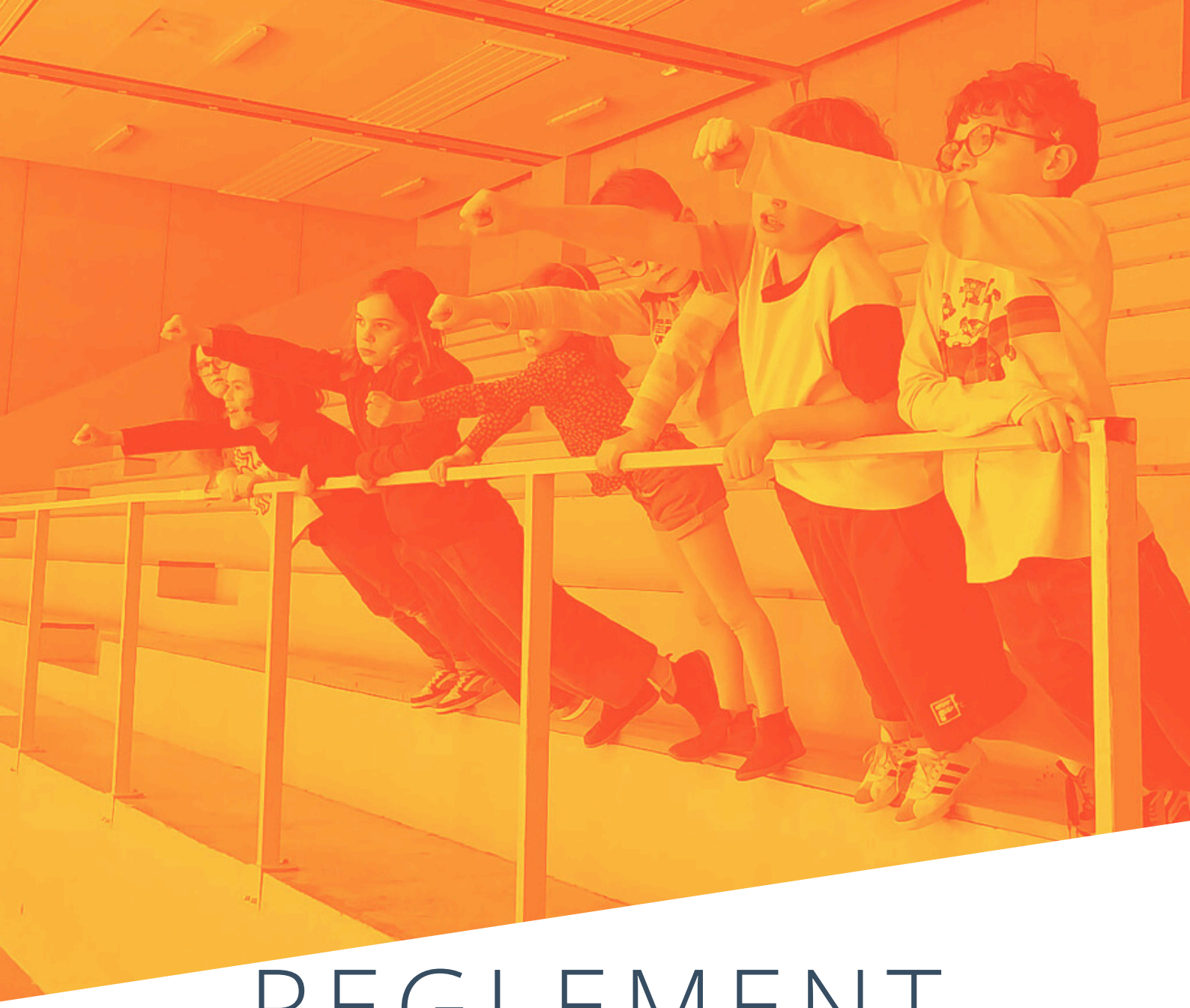

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS

RENNES PÔLE ASSOCIATION

ACCUEIL DE LOISIRS

L’accueil de Loisirs Sans Hébergement, géré par Rennes Pôle Association, fonctionne dans les locaux de l’Espace des 2 Rives et accueille les enfants de
6 à 12 ans tous les mercredis de 12h à 18h en période scolaire ainsi que **pendant les vacances scolaires s' il y a un effectif minimum de 6 inscrits** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.
Les enfants doivent être adhérents de Rennes Pôle Association pour être inscrits à l’accueil de loisirs.

L'ÉQUIPE

Christophe BOUETEL : Directeur de Rennes Pôle Association

Maud BUISSON : Coordinatrice

Vincent NORMAND : Animateur

Mathilde MORICEAU : Animatrice

Bastien LEGARJAN : Animateur

Liliane SLEDZ : Secrétaire / Comptable

INSCRIPTIONS

Votre dossier d'inscription comprend :

- 1 fiche d'inscription + photo via le formulaire en ligne Framaforms et HelloAsso
- 1 fiche sanitaire de liaison disponible sur notre site internet
- L'assurance extra - scolaire ou responsabilité civile à nous transmettre par mail
- La cotisation d'adhésion annuelle à Rennes Pôle Association via HelloAsso ou par chèque ou espèces auprès du secrétariat
- Remplir la fiche d'inscription prévisionnelle

L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS EST OBLIGATOIRE ET LES INSCRIPTIONS NE SERONT EFFECTIVES QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET.

REGLEMENT

Le règlement s'effectue à la fin de chaque période (soit après chaque vacances scolaires).
Un relevé de frais vous est adressé par mail, il vous est demandé de nous spécifier si vous souhaitez recevoir le relevé de frais par voie postale.

Retard du règlement :

NOUS VOUS DEMANDONS DE RÉGLER VOS FACTURES DÈS RÉCEPTION DE VOS RELEVÉS DE FRAIS PAR MAIL.
APRÈS UNE SEMAINE DE RETARD UNE PREMIÈRE RELANCE SERA FAITE.

SOINS

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un enfant suit un traitement, son responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments qui doivent être marqués au nom de l'enfant et remis en main propre au responsable de l'Accueil de Loisirs.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Le programme d'activités est disponible sur notre site internet www.rennespoleassociation.net

En inscrivant un enfant, celui ci est engagé à participer aux activités proposées par les animateurs, sauf cas exceptionnels médicaux.

LOCAUX ET MATERIEL

La propreté des lieux doit être respectée.
Le rangement et le nettoyage seront effectués après chaque utilisation.
Tout enfant est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, le matériel qui lui est confié. Il ne doit pas l'utiliser sans autorisation préalable. L'enfant est dans l'obligation de ranger tout matériel utilisé.
Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. En cas de perte ou de vol d'objets personnels, Rennes Pôle Association n'assurera aucun remboursement et/ou dédommagement, il vous appartient de vous assurer à titre individuel pour votre enfant.

MERCREDIS

L'Accueil ouvre tous les mercredis de la période scolaire à partir du 1er mercredi de la semaine (septembre) de la rentrée scolaire au mercredi de la dernière semaine de cours (juin ou juillet).

12H00/13H30 TEMPS DU REPAS
13H30 - 14H ACCUEIL
14H00/16H30 TEMPS D'ACTIVITÉ
16H30/18H00 DÉPART ÉCHELONNÉ

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SE FAIT À LA DEMI-JOURNÉE :
ARRIVÉE AU PLUS TARD : 14H00
DÉPART AU PLUS TÔT : 16H30
LES ARRIVÉES DES ENFANTS NE PEUVENT SE FAIRE QUE DURANT LE TEMPS D'ACCUEIL

PRÉCISIONS :

¨ Pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire Pablo Picasso les animateurs les cherchent au point de regroupement dans la cour à 12h et vont ensemble en pedibus jusqu'à l'Espace des 2 Rives.

¨ Pour les enfants d'autres écoles il leur est possible de nous rejoindre directement à 12h ou entre 13h30 et 14h à l'Espace des 2 Rives.

¨ Les enfants ne peuvent quitter l'enceinte de l'accueil de loisirs avant la fin des activités. Seuls les enfants pratiquant une activité au sein de Rennes Pôle Association peuvent s'absenter le temps de leur activité dite "passerelle"

¨ **A partir de 16h30** les enfants peuvent quitter seuls le Centre de Loisirs :

- à partir de l'heure que vous aurez indiqué sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal
- accompagné par vous-même ou une personne que vous aurez désignée sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal

ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES SCOLAIRES

L'Accueil ouvrira pendant les vacances scolaires si le nombre d'inscrits le permet : effectif minimum de 6 inscrits dix jours avant l'ouverture prévue.

JOURNÉE : 8H30 - 18H00

HORAIRES :
8h30 à 10h accueil des enfants
10h00 à 12h00 : activités
12h00 à 14h00 : pause repas et temps calme
14h00 à 16h00 : activités
16h00 à 18h00 : goûter et temps libre
du Lundi au Vendredi

ARRIVÉE ET DÉPART :

Les enfants peuvent arriver tranquillement le matin de 8h30 à 10h

A partir de 16h30 :

- soit seul à partir de l'heure que vous aurez indiqué sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal
- soit accompagné par vous-même ou une personne que vous aurez désignée par écrit sur la fiche d'inscription

RETARD - ABSENCES

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs doit être prévenue pour tout retard à l'arrivée ou au départ de votre enfant.

MERCREDIS

En cas d'absence de l'enfant :

- Toute demande de modification et d'annulation doit être adressée par mail ou par téléphone au moins 48h avant la date concernée, **donc au plus tard le lundi midi.**
- Toute annulation en dehors de ce délai devra être justifiée (certificat médical ou employeur à adresser dans les 15 jours).
- Toute absence injustifiée sera facturée

VACANCES SCOLAIRES

En cas d'absence de l'enfant :

- Toute demande de modification et d'annulation doit être adressée par mail ou par téléphone au moins 8 jours avant le début des vacances
- Une annulation en dehors de ce délai devra être justifiée (certificat médical ou employeur à adresser dans les 8 jours) :
- Toute absence injustifiée (certificat médical ou employeur) sera facturée

ACCUEIL DE LOISIRS

MERCREDIS

TARIFICATIONS

TRANCHE	REPAS	A-MIDI	A-MIDI AVEC ACTIVITÉ PASSERELLE
moins de 900 €	5.70 €	5.00€	4.00€
de 901€ à 1600 €	5.70 €	6.50€	5.50€
de 1601€ à 2500 €	5.70 €	7.00€	6.00€
de 2501€ à plus	5.70 €	8.00€	7.00€

Si vous ne nous fournissez aucun numéro CAF nous considérons que vous appartenez à la tranche 4.

ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES SCOLAIRES

TARIFICATIONS

TRANCHE	JOURNEE
moins de 900 €	9.00 €
de 901€ à 1600 €	10.00€
de 1601€ à 2500 €	11.00 €
de 2501€ à plus	12.00 €

Si vous ne nous fournissez aucun numéro CAF nous considérons que vous appartenez à la tranche 4.

REPAS

L'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs doit être prévenue pour tout retard à l'arrivée ou au départ de votre enfant.

MERCREDIS

Le repas est pris à la cantine du lycée Charles Tillon, assurant un repas équilibré. Nous nous y rendons de 12h15 à 13h15.
Un goûter est distribué vers 16h00/16h30.

VACANCES SCOLAIRES

Le midi, deux options : les enfants déjeunent chez eux ou sur place, avec un animateur en apportant leur repas (frigo et micro-ondes à disposition).
Un goûter leur est distribué vers 16 heures/16h30.

Sauf exception, lors des sorties à la journée, les repas sont à la charge des familles (pique-nique).

- En cas de problèmes alimentaires, la structure décline toute responsabilité. Aussi, il est indispensable de s'équiper d'un sac isotherme afin d'éviter de rompre la chaîne du froid. Les produit frais à base de lait ou les produits instables au changement de température (mayonnaise) sont déconseillés.